

Atelier de la Communauté des territoires circulaires

CULTURE ET ECONOMIE CIRCULAIRE

20 avril 2022



Le secteur culturel en Ile-de-France:

- 300 000 emplois, soit 5,3% du total des emplois dans la région (contre 2,6% au niveau national).
- 1 700 équipements culturels
- 21 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel
- 1ère région économique française dans le domaine audiovisuel-cinéma: elle concentre 80% de la filière Image par ses entreprises et sa masse salariale et accueille 50% des tournages annuels de films
- 31% des lieux français de création et de diffusion ainsi que des conservatoires de musique sont en IDF
- 146 musées qui ont au moins 1 exposition temporaire par an

Impacts environnementaux du secteur culturel

- En moyenne une manifestation d'environ 5000 personnes génèrent jusqu'à 2,5 tonnes de déchets, consomme 500 kg de papier (source: ADEME)
- Un film de fiction de taille moyenne peut générer jusqu'à 15 tonnes de décors qui seront éliminés
- 1/5 de l'impact d'un tournage est lié aux décors, 80% des déchets ne sont ni triés ni caractérisés par les sites étudiés et 40 % des déchets ont un exutoire inconnu ;
- 83% des déchets générés par l'événement (hors déchets des festivaliers) sont issus des activités de montage/démontage et destruction des décors
- près de 88 % des professionnels et étudiants du secteur culturel interrogés n'ont reçu aucune formation initiale ou continue aux enjeux environnementaux. Cependant, 88 % des mêmes interrogés disent souhaiter être formés à ces enjeux.

Dons de biens de scénographie:

- Les cessions de constructions temporaires et démontables dont les services de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics n'ont plus l'emploi aux structures définies au II de l'article L. 3332-17-1 du code du travail relevant de l'économie sociale et solidaire dans le but d'en éviter la démolition, conformément aux objectifs mentionnés au II de l'article L. 541-1 du code de l'environnement.

Collecte et tri à la source des déchets:

- Obligation pour tout producteur ou détenteur de déchets de mettre en place **un tri de déchets à la source** et, lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte de leurs déchets notamment du **papier, des métaux, des plastiques, du verre, du bois et, à partir de 2025, des textiles**. Cette obligation s'applique aux **organiseurs d'évènements qui sont responsables des déchets produits lors de leurs manifestations**.

Valorisation des déchets organiques:

- A partir du **1^{er} janvier 2023**, les personnes qui produisent ou détiennent plus de **5 tonnes** de biodéchets par an doivent mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique ou une collecte sélective de ces déchets, Au plus tard le **31 décembre 2023**, cette obligation s'applique à tous les producteurs, détenteurs, établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets, y compris aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui génèrent des biodéchets

Plastique dans l'événementiel

- A partir du 1 janvier 2022, dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les locaux à usage professionnel, **interdiction de la mise à disposition gratuite de bouteilles en plastique** contenant des boissons et annulation des clauses contractuelles qui imposent la fourniture ou l'utilisation de bouteilles en plastique à usage unique pour des **événements festifs, culturels ou sportifs**, sauf si les bouteilles ne peuvent être remplacées par des produits réutilisables
- Dès 2021, interdiction des pailles, couverts jetables, touillettes, des boîtes en polystyrène expansé dans la restauration rapide (type boîte kebab), de la distribution gratuite des bouteilles plastiques dans les entreprises: dans les marchés de catering.
- A partir du 1 janvier 2023, interdiction de la vaisselle jetable dans la restauration rapide pour les repas servis sur place

L'économie circulaire appliquée au secteur culturel



La Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire (2020-2030)

SREC (version complète)



Brochure SREC



Stratégie régionale pour l'économie circulaire

Ambition : passer d'un modèle de consommation linéaire à un modèle circulaire d'ici 2030

10 objectifs



moins de ressources
pour produire
les mêmes richesses



relocaliser les industries stratégiques en repensant leurs business modèles et en utilisant les ressources locales



100% des territoires franciliens engagés dans l'économie circulaire



multiplier par 2 l'approvisionnement local et renouvelable du secteur de la construction



réduire de 60% le gaspillage alimentaire



multiplier par 5 les produits locaux dans les assiettes des Franciliens



multiplier par 2 l'offre de réemploi, de réutilisation, de réparation



développer l'offre de **formations professionnelles** à l'économie circulaire



0 déchet dans le tourisme, la culture et le sport



faire de la commande publique un moteur de l'économie circulaire

3 axes



accompagner les territoires dans cette transformation



engager l'économie dans une relance verte, circulaire et solidaire



agir en maître d'ouvrage et être exemplaire (lycées, achats et commandes publiques)

10 Leviers (avec 45 actions) et 8 engagements

Axe 1 : Accompagner les territoires pour faciliter la transformation vers l'économie circulaire

Levier 1: Mobiliser les territoires franciliens pour une gestion économe des ressources

Levier 2: Informer, impliquer les citoyens et changer les comportements

Levier 3: Passer de la gestion des déchets à l'économie des ressources

Levier 4: Faire émerger les nouveaux métiers, les compétences et formations nécessaires à l'économie circulaire

Levier 5: Faire de la commande publique un moteur de l'économie circulaire

Axe 2 : Engager les secteurs de l'économie francilienne dans la relance verte, circulaire et solidaire

Levier 6: Accélérer et massifier la prise en compte de l'économie circulaire dans les activités économiques

Levier 7: Lutter contre le gaspillage alimentaire, amplifier les circuits courts et le retour au sol de la matière organique

Levier 8: Mettre l'économie circulaire au cœur des chantiers franciliens et des politiques d'aménagement

Levier 9: Faire de l'économie circulaire un facteur d'attractivité des secteurs culturel, sportif et touristique

Levier 10: Mobiliser l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour l'économie circulaire

Axe 3: La Région agit en tant que maître d'ouvrage et s'engage directement dans ses compétences opérationnelles

Engagement 1: Mobiliser l'ensemble des politiques régionales pour veiller à l'intégration des principes de l'économie circulaire

Engagement 2: s'engager dans une maîtrise d'ouvrage circulaire

Engagement 3: Rendre la restauration collective exemplaire en matière d'économie circulaire

Engagement 4: Respecter une hiérarchie de gestion des équipements usagés

Engagement 5: Intégrer l'économie circulaire dans ses achats

Engagement 6: Sensibiliser les agents à l'économie circulaire

Engagement 7: Mobiliser la coopération européenne en faveur de l'économie circulaire

Engagement 8: Présenter un jaune "économie circulaire" dès 2021

Levier 9: Faire de l'économie circulaire un facteur d'attractivité des secteurs culturel, sportif et touristique



9.1 : Pacte régional tourisme circulaire	Région - CRT
9.2 : Créer un « kit 0 déchet » pour les touristes arrivant en Île-de-France	CRT - Région
9.3 : Développer l'économie circulaire dans le secteur du tourisme et diffuser les bonnes pratiques de réduction et de valorisation des déchets	CRT-Région
9.4 : Projet européen COSME pour partager et promouvoir les pratiques durables des entreprises dans le secteur de l'hébergement touristique	IPR
9.5 : Accompagner les acteurs du secteur culturel à faire la transition vers une économie circulaire	Région (Direction culture)
9.6 : Lancer le projet CIRCUL'ART 2 « Eco-concevoir dans le secteur culturel de la préparation des décors à la gestion de déchets »	Film Paris Région
9.7: Poursuivre le soutien aux ressourceries « culturelles » spécialisées dans le réemploi de matériaux destinés aux professionnels du secteur culturel et de l'audiovisuel	Région (Direction Environnement)
9.8 : 100 boîtes à livres dans les gares en 2021 et soutenir leur déploiement dans les communes franciliennes	Région (Direction culture)
9.9 : Engager le mouvement sportif francilien vers l'économie circulaire et le « zéro déchet »	Région
9.10 : Faire contribuer les îles de loisirs au développement de l'économie circulaire en Île-de-France	Région
9.11 : Favoriser l'allongement de la durée de vie des matériels sportifs	Région

Actions 9.5 : Accompagner les acteurs du secteur culturel à faire la transition vers une économie circulaire



Dans le cadre de la COP régionale, la Région s'est engagée à :

- Mesure 105. Soutenir le secteur culturel en élargissant le bonus environnemental ;
- Mesure 106. Faire de la démarche écoresponsable un critère d'éligibilité au fonds de soutien du cinéma et de l'audiovisuel ;
- Mesure 107. Attribuer un bonus régional aux festivals et évènements sportifs adoptant une démarche « zéro déchet » et bas carbone;
- Mesure 108. Accompagner les acteurs du secteur culturel à faire la transition vers une économie circulaire

Action 9.8 : 100 boîtes à livres dans les gares en 2021 et soutenir leur déploiement dans les communes franciliennes



Actions 9.7: Poursuivre le soutien aux ressourceries « culturelles » spécialisées dans le réemploi de matériaux destinés aux professionnels du secteur culturel et de l'audiovisuel



Spectacle vivant

- Ressourcerie du spectacle (94) : collecte et revalorisation du matériel audiovisuel/régie provenant des activités de spectacles vivants
- Théâtre de l' Aquarium (75)- Lauréats AMI 4R: développement d'une stratégie d'économie circulaire appliquée à la conception des décors du spectacle vivant



Audiovisuel

- Ressourcerie du cinéma (93) : mise en œuvre d'une solution du réemploi, de stockage, de location et de revente de décor de cinéma
- Fin de déchets (93) : entreprise proposant la collecte, le tri et la valorisation des déchets générés par les tournages de l'industrie cinématographique francilienne



Festival/ événementiel

- La Réserve des Arts (93) : création d'une filière de réemploi des décors des événements de la mode et des musées
- Artstock : Financement de leur plateforme de réemploi, d'un atelier de création et de transformation de décors, ainsi que dépenses en
- We Love Green (75) : soutien pour les actions de prévention de déchets lors du festival et pour la création d'école « We love green »
- Atelier la Fabrik (78): soutien à la mise en place un atelier de réemploi et recyclage de ces éléments de décors
- Europexpo (91): soutien pour la mise en place d'une recyclerie BtoB
- AQM Music (75) et (92): soutien à la mise en place des actions de prévention et la gestion des déchets produits lors de festivals.
- Re-Store (93) : collectif mettant en œuvre des expérimentations autour du réemploi de bois/plastique au sein de projets événementiels



Fêtes de réseau

- Projets Circul'art 1 et Circul'art 2 « Eco-concevoir dans le secteur culturel de la préparation des décors à la gestion des déchets »
- RESSAC : le Réseau des ressourceries artistiques et culturelles a pour objectif de structurer et mettre en place la filière du réemploi pour le secteur culturel
- Arviva -« Arts vivants arts durables »: accompagnement du secteur culturel dans ses démarches d'éco-responsabilité

Recueil 2021 du Comité francilien de l'économie circulaire «Économie circulaire & culture : concilier création artistique et préservation des ressources »



Économie circulaire et culture :

concilier création artistique et préservation des ressources

[Télécharger le recueil](#)

Afin d'inspirer et partager des solutions opérationnelles mises en œuvre sur le territoire, le recueil compte **10 initiatives** concrètes ayant réussi à concilier culture et économie circulaire. À cela, s'ajoutent des paroles d'experts pour donner conseils et bonnes pratiques sur comment renforcer le déploiement de l'économie circulaire dans ce secteur.

Les démarches présentées concernent :

- L'approvisionnement en matériaux durables ;
- L'éco-conception des décors, de la scénographie et de la signalétique ;
- La restauration (approvisionnement durable, élimination du plastique à usage unique et valorisation des biodéchets) ;
- Les actions de sensibilisation ;
- La logistique et le tri autour des décors et éléments de scénographie en fin de vie ;
- L'usage de matériaux et de ressourceries culturelles.

Au sein du recueil, les initiatives présentées sont rattachées à quatre grands chapitres :

- **Les musées ;**
- **Les arts vivants ;**
- **L'audiovisuel ;**
- **L'édition écrite**





Vos contacts

Elisabeth CHALET

Direction Culture, Région IDF

Elisabeth.CHALET@iledefrance.fr

Zura BEGUIN

Direction Environnement, Région IDF

zura.beguin@iledefrance.fr